



Bureau National
55 rue de Lyon - 75012 PARIS
☎ 01 44 67 83 30 - ☎ 01 44 67 84 20
secretariat@scsi-pn.fr



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS
18 rue de la grange batelière 75009 Paris
Tél. : 01 43 54 21 26 Fax : 01 43 29 96 20
contact@union-syndicale-magistrats.org

Réf. : BN/JMB/2016 n° 84

Paris, le 28 novembre 2016

Monsieur le Président directeur général,

Le SCSI et l'USM, syndicats majoritaires respectivement chez les cadres de la police nationale et les magistrats n'ont de cesse de mettre en exergue la difficulté d'exercice du métier de policier et de magistrat. L'actualité en est la malheureuse démonstration.

Aujourd'hui la filière judiciaire est exsangue. La simplification de la procédure pénale attendue depuis longtemps n'est pas engagée, bien au contraire, et les outils de travail utilisés quotidiennement dans le cadre des procédures judiciaires, bien qu'extrêmement coûteux, sont obsolètes ou inadaptés.

La PNIJ se révèle être un véritable fiasco. La cour des comptes ne cesse de dénoncer son coût faramineux. « *Fin 2016, la note pourrait dépasser les 100 millions d'euros, contre 17 millions d'euros mal pronostiqués à l'origine* ». Les enquêteurs et magistrats subissent chaque jour ses dysfonctionnements alors que son recours devient obligatoire au 1^{er} janvier 2017, et ce en dépit des multiples audits en cours demandés par le premier ministre ! Face à cet échec, certains parlent déjà de ré-internaliser le projet PNIJ.

Fait rare, les deux directeurs généraux de la police et de la gendarmerie confortent nos analyses et affirment que « *ces dysfonctionnements risquent de fragiliser et compromettre les procédures en cours et à venir.* »

Pour avoir une idée globale de l'ampleur de la problématique, il suffit de consulter l'assistance de la plateforme « foire aux questions » pour prendre conscience, au vu du volume, des très nombreux obstacles auxquels sont confrontés les enquêteurs. La teneur des questions démontre la complexité et la technicité requises pour l'utilisation de l'outil. Nous vous invitons à lire les difficultés recensées quotidiennement. Le "guide d'utilisation" donne des réponses, parfois approximatives, mais toujours complexes, engendrant de fait, de nouveaux dysfonctionnements.

Les logiciels utilisés jusqu'à présent satisfaisaient aux différents besoins et ne souffraient d'aucune critique majeure quant à leur fonctionnement. Il semble étonnant que la PNIJ n'ait pas reproduit à minima les qualités d'ergonomie, de présentation et d'utilisation des précédentes centrales d'écoutes. Ce sont elles qui permettent la résolution de nombreuses enquêtes et de prévenir les drames.

La rapidité des réponses concernant le traitement des réquisitions judiciaires ne compense pas les nouvelles lenteurs générées lors des interceptions judiciaires. Bugs, coupures, pertes de données, lourdeurs, failles, sont incompatibles avec la bonne conduite des enquêtes.

En 2015, votre société a retrouvé la voie de la croissance et des bénéfices. Le marché public de la PNIJ, dont le budget a très largement été dépassé, y contribue. Cependant, votre société se doit, également, de répondre aux attentes des magistrats, des enquêteurs et des justiciables.

Il est urgent de pourvoir les forces de l'ordre d'outils adaptés et opérationnels ! Les écoutes téléphoniques sont un outil majeur des services judiciaires pour lutter contre la délinquance et le terrorisme.

Nous avons alerté l'opinion publique et continuerons à le faire. Les ministres de la justice et de l'intérieur ont été interpellés en vain

Nous vous adressons donc ce courrier afin que vous puissiez tout mettre en œuvre, dans le respect et la limite de vos obligations contractuelles, pour remédier à cette situation dont l'incidence est désastreuse pour la sécurité quotidienne de nos concitoyens. Il y a maintenant urgence. Etes-vous en capacité de le faire ?

Nous nous tenons à votre disposition afin de vous apporter les témoignages des dysfonctionnements récurrents afin d'y remédier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président directeur général, l'expression de notre haute considération.



Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général du SCSI



Virginie DUVAL
Présidente de l'USM

Monsieur Patrice CAINE
Président directeur général
Groupe THALES
31, Place des Corolles

92400 - COURBEVOIE